

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 01/06/2026 <i>cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY</i>
Présents : 7	Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Monsieur Denis JOURDAN
Votants: 10	
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés: Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI, Madame Ludivine TREUSSART représentée par Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Isabelle JOUVE représentée par Monsieur Denis JOURDAN
Refus de vote 0	
Abstentions: 0	Excusés: Madame Manon MEJEAN
	Absents:
	Secrétaire de séance: Monsieur Christophe MOUNIER

Objet: Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 - DE_2026_025

Vu le Code électoral, notamment ses articles relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2026 fixant pour chaque commune du département le nombre de délégués titulaires et de suppléants à élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléant appelé à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Considérant que la commune dispose d'un conseil municipal composé de **11 membres** ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection de **1 délégué titulaire** et de **3 délégués suppléants** ;

Considérant que 7 membres du conseil municipal étaient présents à la séance et que le quorum requis par les dispositions légales était atteint pour la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil municipal a procédé, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Résultat de l'élection du délégué titulaire

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

À l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus :

Délégué titulaire

M.BOURDELY Sébastien.

Suppléants

Mme TREUSSART Ludivine

M ARZALIER Joseph

M MOUNIER Christophe

PREND ACTE de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

DELIBERATION APPROUVEE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le président de séance

Monsieur Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance

Monsieur Christophe MOUNIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié
--